



Rapport de donation et redevance pour un partage

Par **lemonnier**, le **24/09/2010 à 14:35**

Bonjour,

J'ai bénéficié d'une donation en 1982 elle était assortie du paiement d'une redevance indexée sur des matières premières et perçue par un notaire.

. Mon père est décédé en 2002. Au rapport de cette donation pour procéder à un partage, est-il possible de déduire le montant des sommes versées à mon père ?

Merci de bien vouloir vous intéresser à mon problème

M. L.

Par **mimi493**, le **24/09/2010 à 14:42**

C'était une donation ou une vente en viager ?

Par **lemonnier**, le **24/09/2010 à 14:46**

Il s'agit bien d'une donation simple rapportable.

Par **mimi493**, le **24/09/2010** à **14:47**

Je ne connaissais pas la donation contre paiement.
Demandez au notaire si vous pouvez déduire cette redevance.